

fairement la mort du coupable ; mais ce supplice n'étoit infligé qu'à ceux qui avoüoient ce crime , par une distinction assés bizare , puisqu'un homme qui nie un crime dont il est convaincu , est encore plus coupable que celui qui l'avoüe. Auguste en profita pour sauver un criminel de ce supplice , dont la rigueur l'effrayoit , & dans ce dessein il lui demanda , quoiqu'il fût convaincu , *Cerè patrem tuum non occidisti ?* afin de l'engager à nier. *Sueton. in August. C. 33.*

Je finirai, en remarquant que M. G. de P. qui raporte la forme dans laquelle les Jugemens se rendoient , a oublié de dire que dans le commencement le Peuple Romain donnoit de vive voix son suffrage dans les Comices , soit pour la nomination des Magistrats , soit pour le Jugement des accusés , mais comme cette manière de s'expliquer occasionnoit des inimitiés , on y apporta remede , par les Loix *Gabinia* & *Cassia*. La premiere regla que le Peuple , dans l'Élection des Magistrats , donneroit son suffrage par bulletins. La Loi *Cassia* établit le même usage pour les Jugemens qui se faisoient dans ces Assemblées ; ce fut conformément à ces Loix , que le Préteur ayant acquis l'autorité de juger , on se servit à son Tribunal de bulletins pour donner les suffrages. *Zasius , Catalog. Leg. Antiq. G... D. A.*

*A Orleans , le premier Décembre 1742.*



*PORTRAIT de Mlle ... de la Ville de  
Donnemarie , en Montois , près Provins.*

*S T A N C E S*

**J**'Ai le visage long , & la mine gentille.

Je suis d'un affés bon accord.

Mon teint est toujours frais , & je tiens de famille ,

Un maintien grave , un froid abord.

Quoique je ne sois pas une beauté parfaite ,

J'ai la douceur peinte en mes yeux ,

Le son de voix charmant , la taille affés bien faite ,

Le geste & le ris gracieux.

Je suis , quoiqu'affés jeune , à mes parens utile ;

Je les gouverne avec raison.

Nous vivons en commun , & comme plus habile ,

J'ai tout le soin de la maison.

Je suis propre , & l'on voit régner en ma parure

Une noble simplicité.

Je suis bonne œconome , & j'use avec droiture

Des biens de ma Communauté.

Je suis d'ailleurs timide , & mon indifférence

A jusqu'ici gardé mon cœur.

## 2880 MERCURE DE FRANCE

Si je le donne un jour , ce fera la prudence  
Qui choisira le possesseur.

J'assiste volontiers le pauvre en sa misere :  
Les malheureux me font pitié.

J'aime la compagnie , & veux qu'on soit sincere  
Quand on m'offre son amitié.

Souvent quand on me parle , ou quand on m'en-  
visage ,

Mon teint se charge de couleur ;  
N'en soyez pas surpris : j'eûs toujours en partage  
La modestie & la pudeur.

J'ai la santé fort bonne , & ma tranquille vie  
Peut en entretenir le cours.

Ma fortune est honnête , & je puis sans envie  
Passer heureusement mes jours :

Je tire ma naissance , & mon sort favorable

D'un riche & sage Citoyen ;  
Mais ma famille est plus recommandable  
Par sa vertu , que par son bien.

*PORTRAIT d'une autre aimable Dlle de  
la même Ville.*

*S T A N C E S.*

**J**'Ai le visage ovale , & la bouche vermeille ;  
L'œil bleu , le teint tant soit peu brun.  
Pour l'esprit & la taille , on voit peu ma pareille ;  
Mon mérite n'est pas commun.

Malgré ma complaisance & mon humeur joyeuse ;  
La raison règle mes plaisirs.  
Ma mémoire est fidelle , & je suis généreuse ;  
J'ai peine à fixer mes desirs.

Sans ma démarche lente & ma tête panchée ,  
Je captiverois tous les cœurs :  
Mais ce sont des défauts , dont je suis peu fâchée ;  
J'enchaîne mille adorateurs.





*REPONSE à la Question proposée dans le Mercure de France du mois d'Octobre dernier, sçavoir, lequel des deux Amans doit être le plus flaté, de celui qui fait la fortune de sa Maîtresse, en l'épousant, ou de celui qui tient d'elle sa fortune, à M. B. de la R...*

**S**'il ne s'agissoit, Monsieur, que d'amitié ou de pure générosité, il seroit facile de décider en faveur de celui qui partage sa fortune avec quelqu'un, car quel est l'homme, qui ayant un peu d'ame, ne se sente infiniment plus flaté de donner, que de recevoir ? Se plaire à faire des heureux, ce n'est pas seulement un héroïsme, c'est un attribut de la Divinité. Mais votre Question regarde l'amour uniquement, & comme le cœur, préoccupé de cette passion, agit par des principes bien differens, je pense que l'amour propre trouve mieux son compte chés l'Amant qui tient sa fortune de sa Maîtresse, que chés celui qui fait la fortune de la sienne ; ( quoique je les suppose tous deux également aimables, également amoureux & se croyant également aimés. C'est ce que je tâcherai de prouver par les raisons qui me paroîtront les plus plausibles.

Pour

Pour traiter cette Question avec ordre , j'établis quatre avantages , capables de flater nos Amans en devenant Epoux.

1°. Posséder la personne aimée.

2°. La rendre heureuse.

3°. Triompher de ses Rivaux;

Et 4°. Jouir d'une réputation suivie d'applaudissemens.

Ces deux Amans possèdent les objets de leur amour , avec cette différence , que celui qui fait la fortune de sa Maîtresse , ne la doit peut-être qu'à cette même fortune , quelques témoignages de tendresse qu'il en reçoive , car le beau sexe pour l'ordinaire jouë ce rôle avec tant de naturel , qu'on prend aisément le change. L'autre au contraire ne peut s'y tromper ; il tient certainement la Maîtresse des mains seules de l'amour , & la raison qui doit l'empêcher d'en douter , c'est qu'on donne tous les jours le cœur , sans que les biens en soient ; mais le don des biens suppose toujours celui du cœur.

Chacun d'eux rend sa Maîtresse heureuse ; le premier en lui consacrant ses richesses , & le second en se donnant à elle plein d'amour & de reconnoissance , ce qui est d'un prix inestimable au goût d'une femme qui sçait aimer.

L'un triomphe de ses Rivaux probable-  
ment

ment , parce qu'il est le plus riche , l'autre ; parce qu'on le juge le plus aimable & qu'il est le plus aimé.

Enfin la réputation qu'ils se font tous deux dans le monde , les complimens qu'ils reçoivent de tous côtés , flatent l'amant indigent comme l'amant opulent. Celui-ci passe pour un galant homme , pour un homme à beaux sentimens , & on le loue du bon usage qu'il fait de sa fortune ; on regarde celui-là comme un homme d'un mérite frappant , comme un homme fait pour gagner les cœurs , & chacun lui dit qu'il est digne de son bonheur.

Pesez bien tous ces avantages , vous trouverez que ceux de l'amant devenu riche par la générosité de sa maitresse , l'emportent sur ceux de l'amant qui fait la fortune de la sienne. Or l'amant qui doit être le plus flaté , est incontestablement celui qui a les plus grands avantages de son côté ; donc celui qui a obligation de ce qu'il est à sa maitresse , doit être le plus flaté ; cela paroît démontré.

Voyons néanmoins quelles objections on peut faire pour rehausser les avantages de l'amant qui fait la fortune de sa maitresse , & alterer ceux de l'autre Amant ; & commençons y répondre.

*Premiere Objection*

Quand un homme de mérite & opulent obtient la main de sa maîtresse, pourquoi en donner toute la gloire à la fortune, & lui ôter par-là l'honneur de la victoire qu'il a sur ses Rivaux, à la vérité moins riches que lui ? Suposé que cela soit ainsi, son amour propre lui persuadera le contraire, & cette erreur est toujours flateuse, d'ailleurs il a le plaisir de posséder une aimable femme, la gloire de la rendre heureuse, & la satisfaction de la voir pénétrée de la plus vive reconnaissance. On a pour lui de l'estime, de la vénération même ; on le lui confirme par des éloges, enfin le titre d'homme généreux ne vaut-il pas bien celui de joli homme ?

Je réponds à cela que le malheur des riches, est de ne pouvoir compter sur le cœur de leurs amis & de leurs maîtresses, car comment discerner si c'est à la fortune ou à la personne que ces hommages s'adressent ? Qu'un Amant dans ce cas fait peut-être une ingrate en faisant une heureuse, une jolie femme ne trouvant jamais ses apas trop payés. Que de posséder les charmes sans le cœur, ce n'est qu'une possession imparfaite, peu flateuse pour un homme délicat. Que pour tirer vanité de la réputation & des loüanges que lui acquiert sa générosité, il faudroit que



cette générosité fût pure, c'est-à-dire qu'elle n'eût pas la volupté pour principal objet, ce qui est impossible dans cette conjecture-ci. On aura beau dire que l'amant dont il est question, doit être excepté, je le veux, mais où est la preuve? Il n'en est point, & l'objection tombe.

*Seconde Objection.*

Plus vous avez reçu, plus vous devez; & la moindre faute qui vous échape contre cette obligation, vous expose aux reproches du Bienfaiteur ( qui la plupart du tems, par caprice, après une peinture humiliante de l'état d'où il vous a tiré & une longue énumération de ce qu'il a fait pour vous, ) vous traite d'ingrat & de mauvais cœur. C'est la fâcheuse situation où se peut trouver l'amant enrichi par sa maîtresse; joignez à cela le chagrin d'être soupçonné de n'avoir donné sa main que parce qu'on la lui a dorée, & par-dessus tout cela, l'idée mortifiante, qu'il pouvoit arriver qu'un autre homme, avec autant de mauvaises qualités que notre amant en a de bonnes, lui eût été préféré, par la raison que la justesse du goût ne détermine pas toujours le choix d'une femme.

Je réponds à cette deuxième Objection, qu'un honnête homme ne craint jamais de trop devoir à la personne aimée, que sa reconnaissance surpasse, ou du moins égale

les

les bienfaits qu'il a reçûs. Que ces prétendus reproches ci - dessus allegués n'étant qu'imaginaires , ne sont pas capables de faire à npression sur l'esprit de cet Amant. Qu'à l'égard des soupçons peu favorables qu'on pourroit avoir contre la pureté de ses sentimens , la conduite qu'il se propose de tenir , peut les détruire en peu de tems , & c'est ce qui le console. Je conviens qu'un autre homme inférieur à lui en tout point , pouvoit avoir le même bonheur , mais cela n'est point , c'est donc une suposition chimérique & qui fait tomber aussi cette dernière Objection.

Ces deux Objections totalement ruinées par les réponses qui les suivent , loin d'énervier la conséquence de mon Argument , lui donnent encore de nouvelles forces , de sorte qu'il est indubitable , à ce que je crois , que c'est l'Amant qui tient la fortune de sa Maîtresse en l'épousant , qui doit être le plus flaté.

S'il reste encore quelque chose à objecter , j'avoüe de bonne foi que je ne l'ai pas prévu , ainsi je ne pousserai pas plus loin la Dissertation. Je suis , M. votre , &c.

*De l'I. . . Chev.*

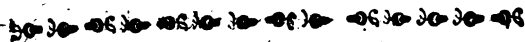
*Ce 21. Novembre 1741.*



## E N I G M E.

**A** H ! Qu'il est aux Mortels difficile de plaire !  
 J'ai yû tout un Peuple en priere ;  
 Pour m'obtenir , quand je ne venois pas ,  
 Et lorsque pour le satisfaire ,  
 Chés lui j'arrêtois trop mes pas ,  
 Il me pressoit de finir ma carrière.  
 Lecteur, es-tu dans l'embaras ?

*Laffichard,*



## L O G O G R Y P H E.

**J**'Allois rampant dans ma jeunesse ,  
 Mais à présent , dans ma vieillesse ,  
 Je voltige de fleurs en fleurs.  
 Je suis paré des plus vives couleurs ;  
 Je suis , dit-on , un peu volage ;  
 En des comparaisons on me met en usage ,  
 Huit lettres composent mon nom.  
 Je t'offre , cher Lecteur , une sorte d'oignon ;  
 Un arbre fort commun en France ;  
 Le Fleuve qui procure une grande abondance ,  
 Ou de grandes calamités ;  
 Un animal qui par ses cruautés

*Passe*

Passe partout pour redoutable ;  
 Le principal mets d'une table ;  
 Je t'offre encore, ami Lecteur ,  
 La plante aux Fileuses utile ;  
 L'Instrument avec quoi l'on pile :

Ce qui du Jeu d'Echecs est le plus foible Acteur

Un certain Hôte des Garennes ;  
 Belle Ville en l'Etat de Gennes ;  
 La belle fille d'Inachus ,

Dont la garde jadis au vigilant Argus

Causa la mort la plus funeste.

Enfin , pour te dire le reste ,

Un des parens de Mahomet ,

Pour qui tous les Persans ont un pieux respect.

Le plus grand Royaume d'Asie ;

Une Riviere d'Italie ,

Et ce que donnent douze mois

Aux simples Bergers comme aux Rois.

*D. V. \* \**

\*\*\*\*\*

## NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX-ARTS, &c.

**H**ISTOIRE ROMAINE, depuis la Fondation de Rome, jusqu'à la Bataille d'Actium, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la République ;

F iij que ;

que, par M. *Rollin*, ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au Collège Royal, & Associé à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Tome VIII. revû depuis la mort de l'Auteur, par M. *Crevier*, Professeur de Rétorique au College de Beauvais. *A Paris*, chés la veuve *Estienne*, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis la rue du Plâtre, à la Vertu, 1742. in-12. de 548. pages, sans un Avertissement de l'Editeur, l'Eloge de M. Rollin, par M. de Boze, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, & une Table des Matières.

L'Eloge de M. Rollin par M. de Boze, dont il vient d'être parlé dans ce Titre, est quelque chose de si intéressant, qu'on nous sçaura gré sans doute d'en trouver ici un Abregé, tiré du Journal des Sçavans du mois d'Octobre dernier.

M. Rollin étoit le second fils d'un Maître Coutelier de Paris. Il avoit été destiné à suivre la même Profession, & avoit même obtenu des Lettres de Maîtrise. Un Bénédictin des Blancs-Manteaux, dont il alloit souvent entendre ou servir la Messe, démêla en lui de grandes dispositions pour les Lettres, mais sa mere, qui étoit restée veuve, femme de mérite dans son espèce, étoit hors d'état de seconder ses dispositions.

Une

Une bourse qu'on obtint pour lui dans le Collège des Dix-huit, y suppléa. Le sort du jeune Rollin, dit M. de Boze, fut décidé en conséquence, & dès lors il parut tout autre, même aux yeux de sa mere.

Les progrès qu'il fit, passerent les espérances qu'on en avoit conçûes, ce qui ne fait pas moins l'éloge de son caractère que de son esprit. Les parens de ses compagnons d'étude, les plus distingués par leur naissance, ou par leur rang, envoioient ou alloient eux-mêmes prier sa mere de trouver bon que son fils passât avec leurs enfans ses jours de congé, & fut associé à leurs plaisirs, comme à leurs exercices.

A la tête de ces Parens illustres, dit M. de Boze, étoit M. le Péletier, le Ministre, dont les deux fils aînés avoient trouvé un redoutable concurrent dans ce nouveau venu. Leur pere, qui connoissoit mieux qu'un autre les avantages de l'émulation, ne chercha qu'à l'augmenter.

Quand le jeune Boursier étoit Empereur, ce qui lui arrivoit souvent, il lui envoioit la même gratification qu'il avoit coûtume de donner à ses fils, & ceux-ci l'aimoient, quoique leur rival; ils l'amenoient chés eux dans leur carosse; ils le descendoient chés sa mere, quand il y avoit affaire, ils l'y attendoient; & un jour qu'elle remarqua

F iij qu'il

qu'il prenoit sans façon la première place, elle voulut lui en faire une forte reprimande, comme d'un manque de sçavoir vivre, mais le Précepteur répondit humblement que M. le Péletier avoit réglé qu'on se rangeroit toujours dans le carosse, suivant l'ordre de la Classe.

M. Rollin n'avoit que 22. à 23. ans, lorsqu'il eut la Chaire de Seconde au Plessis. Peu de tems après, il passa à celle de Rhétorique, où il avoit eû pour Maître l'illustre M. Herfan, qui depuis se démit encore en sa faveur, avec l'agrément du Roy, de la survivance d'une Chaire d'Eloquence au Collège Royal.

La nécessité de composer des Tragédies pour la distribution des Prix à la fin de chaque année, étoit, dit M. de Boze, l'unique chose qui embarassoit un peu M. Rollin. Quelque sensible qu'il fût d'ailleurs aux beautés des anciens Poètes Dramatiques, il étoit trop persuadé que ces sortes de représentations ne convenoient point dans les Colléges, où elles faisoient seulement perdre un tems précieux aux Maîtres & aux Ecoliers; & on se rappella à ce sujet que M. le Péletier en ayant voulu faire représenter chés lui par Messieurs ses fils & les jeunes gens qu'il avoit associés à leurs études, M. Rollin étoit le seul qu'on ne put jamais y charger d'aucun Rôle. Un certain fonds d'ingenuité,  
attaché

attaché à toutes les parties de son caractère, l'empêchoit de se revêtir un instant du moindre personnage étranger.

M. de Boze ajoute qu'à cet article près, aucun Professeur n'exerçoit ses fonctions d'une manière plus brillante. Il faisoit souvent des Harangues latines où il célébroit les Evenemens du tems les plus mémorables, mais le Grec lui sembla toujours mériter une sorte de préférence. On commençoit à le négliger dans les Ecoles de l'Université; il en ranima l'étude, & il en fut, pour ainsi dire, le véritable Restaurateur. Il regrettoit fort qu'on eût abandonné l'usage de soutenir des Théses en Grec. M. Boivin, le cadet, & lui en avoient donné le dernier exemple, & n'ayant pas assez d'autorité pour rétablir cet usage, il en introduisit un autre encore plus utile, celui des Exercices publics sur des anciens Auteurs Grecs & Latins.

Les plus jeunes des fils de M. le Péletier se distinguèrent les premiers dans ces sortes d'Exercices. M. Rollin en relevoit ordinairement l'éclat par des Pièces de Vers qu'il adressoit, tantôt à ceux qui faisoient ces Exercices, tantôt à leurs Parens. M. de Boze remarque qu'il en composa trois à l'occasion des Exercices de M. l'Abbé de Louvois: la troisième, dit-t'il, a cela de singulier, qu'elle explique avec une netteté & des graces ini-

F v mirables



mitables l'Estampe de cette Thèse fameuse que M. le Marquis de Louvois, son pere, lui fit dédier au Roy, à son retour de la prise de Mons.

M. Rollin après avoir professé huit ou dix ans au Plessis, quitta sa Chaire de Rhétorique, pour se livrer à l'étude de *l'Histoire Ancienne*, ne retenant de ses fonctions publiques que celles de la Chaire d'Eloquence au Collège Royal, qu'il n'exerçoit encore que par survivance.

A la fin de l'année 1694, l'Université le nomma Recteur, & elle le continua deux ans, ce qui étoit alors, dit M. de Boze, une grande distinction.

En cette qualité, il fit deux fois aux Ecoles de Sorbonne le Panégyrique du Roy, que la Ville venoit de fonder. On n'y vit jamais un Auditoire plus nombreux & plus choisi. Ces deux Discours furent regardés comme autant de chefs-d'œuvre; le dernier, surtout, qui avoit pour objet l'établissement des Invalides; et cependant, comme cet objet n'avoit pas rempli toute la fécondité du génie de M. Rollin, il fit distribuer le même jour dans l'Assemblée une Ode sur les autres embellissemens de Paris. La description de ses portes en Arc de triomphe, fornoit seule dans cette Ode un nouveau Panégyrique, jencore plus digne de son Héros.

Quelque tems après, on engagea M. Rollin à se charger de la Principauté du Collège de Beauvais. C'étoit alors une espece de desert; il y avoit peu d'Ecoliers & point de Discipline; c'est à M. Rollin qu'il est redevable de l'état florissant où il est actuellement. Voici un trait qui marque la confiance qu'on avoit en M. Rollin.

Un homme de Province, homme riche, & qui ne le connoissoit que de réputation, lui amena son fils pour être pensionnaire au Collège de Beauvais, ne croyant pas que cela pût souffrir aucune difficulté. M. Rollin se défendit de le recevoir, sur ce qu'il n'avoit pas un pouce de terrain qui ne fût occupé, & pour l'en convaincre, il lui fit parcourir tous les logemens. Ce pere au desespoir, ne chercha point à l'exprimer par de vaines exclamations. Je suis venu, lui dit-il, exprès à Paris; je partirai demain; je vous enverrai mon fils avec un lit; je n'ai que lui; vous le mettrez dans la cour, à la cave, si vous voulez; mais il sera dans vôtre Collège, & dès ce moment-là je n'en aurai aucune inquiétude. Il le fit, comme il l'avoit dit. M. Rollin fut obligé de recueillir le jeune homme, & de l'établir dans son propre cabinet, jusqu'à ce qu'il lui eût ménagé une place ordinaire.

En 1712, M. Rollin quitta la Principauté

E vj, palitè

palité de Beauvais. En 1715, il donna une Edition de Quintilien, duquel il retrancha, dit M. de Boze, tout ce qu'il y trouva d'inutile pour former des Orateurs ou des gens de bien; il orna le Texte de petites notes choisies, mit des Sommaires raisonnés à la tête des Chapitres, & une élégante Préface à la tête de l'Ouvrage.

En 1719, l'Université chargea M. Rollin d'une Harangue Solemnelle, en forme d'action de grâces pour l'Instruction gratuite que le Roi venoit d'y établir. Le sujet, dit M. de Boze, étoit grand; il l'égala par la noblesse & la magnificence des expressions. Il y parla en Maître consommé de l'ordre, du choix & du goût des études, & ce qu'il en dit, fit naître le plus ardent desir d'avoir quelque jour sur cette matière un Traité complet de sa façon.

Quelques années après, les desirs du Public furent satisfaits. M. Rollin donna son Traité de la manière d'étudier & d'enseigner les Belles-Lettres. Il entreprit ensuite d'écrire *l'Histoire Ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Médes & des Perses, des Macédoniens & des Grecs*. Les XIII. Volumes, qui la composent, parurent dans l'intervalle de 1730 à 1738. Le dernier Volume de *l'Histoire Ancienne* fut suivi de près du premier Volume  
de

de *l'Histoire Romaine*, dont cinq ont paru du vivant de l'Auteur, & le 6. & le 7. n'attendoient, pour voir le jour que les Cartes Géographiques, qui devoient les accompagner.

Outre ces grands Ouvrages, M. Rollin avoit, comme on a vû, composé des Harangues Latines, & un assés grand nombre de Pièces de Vers. Celles-ci ont été inserées en 1727, dans un Recueil de Pièces choisies; à l'égard des Harangues, il est à souhaiter qu'on les donne au Public; il n'y en a aucune, dit M. de Boze, d'imprimée, & probablement aucune qui ne mérite de l'être.

M. de Boze ne parle point du succès qu'ont eû les Ouvrages de M. Rollin, parce que, dit-il, tout en retentit encore dans les Pays Estrangers, comme en France. On peut voir dans l'Eloge même les suffrages glorieux qu'ils ont obtenus, & le commerce flatteur que M. Rollin a eû avec un Prince, qui en l'honorant se faisoit honneur à lui même.

M. Rollin avoit plus de 60. ans, quand il commença à écrire en François. L'élégance & la pureté de son style, furent donc, dit M. de Boze, un nouveau Spectacle auquel on ne s'attendoit point. Il sembloit les avoir acquises dans le moment par la seule envie d'être plus utile. L'Académie Françoisse elle-même en a souvent rendu témoignage.

Mais

Mais il pensoit si modestement de lui-même, qu'il ne cessoit de s'étonner de ce qu'il étoit devenu Auteur, & loin d'avoir jamais rien tiré de ses Ouvrages, dont le prodigieux débit auroit fait la fortune de tout autre, il ne s'étoit embarrassé, en les donnant au Libraire, que de la manière dont il le dédommageroit, s'ils n'avoient pas assés de cours.

Le Roy avoit nommé M. Rollin à une place d'Associé dans l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, lors du renouvellement de 1701; mais quelque tems après, les occupations de M. Rollin ne lui permettant pas de remplir à son gré les fonctions d'Académicien, il avoit demandé la vétérance & l'avoit obtenüe avec toute la distinction qu'il méritoit.

M. Rollin est mort le 14. Septembre 1741, âgé de 80. ans, sept mois & quelques jours.

MEMOIRES pour servir de preuves à l'Histoire Ecclésiastique & Civile de Bretagne, tirés des Archives de cette Province, de celles de France & d'Angleterre, des Recueils de plusieurs Sçavans Antiquaires, & mis en ordre par Dom Hyacinthe Morice, Prêtre Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. Premier Volume, qui sera